

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DU BEAUSSET

1 - Présentation du Débat d'orientation budgétaire 2021 :

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le Comité doit tenir son débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget annuel. L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB. Il doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) retraçant et détaillant les évolutions financières. Les informations y figurant doivent être publiées, notamment sur le site Internet de la commune. Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Concernant la Caisse des Ecoles du BEAUSSET, ses missions essentielles consistent à donner des moyens pédagogiques supplémentaires en faveur des élèves du primaire et permettre notamment la gratuité de l'enseignement dans les établissements scolaires de la Commune. Ainsi, ce budget contribue largement à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves scolarisés.

Le Budget de la caisse des écoles est financé en section de fonctionnement uniquement par la subvention communale. Il est précisé que le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui doit prévoir toutes les dépenses et les recettes d'une année civile et non scolaire.

Avant d'aborder les orientations 2021 il est nécessaire de dresser la situation au 31 décembre 2020.

2 - Résultats de l'exercice budgétaire 2020 :

La situation de l'exercice 2020 fait ressortir des résultats excédentaires qui feront l'objet d'une reprise par anticipation au budget primitif 2021.

Ces résultats 2020 se soldent par un excédent de fonctionnement de 14 949,54 €, et un excédent d'investissement de 38 451.85 € compte tenu des restes à réaliser.

Pour mémoire, le budget 2020 en fonctionnement était de 110 406,56 €, le taux de réalisation des dépenses atteint 86,45 %. En 2019 ce taux atteignait plus de 92 %. La baisse du taux de réalisation est le résultat de la crise sanitaire et notamment de la fermeture des écoles lors du 1^{er} confinement entraînant l'annulation des sorties scolaires.

En investissement, toutes les demandes de mobilier, matériels émis par les chefs d'établissement ont été réalisées. Le montant total de l'investissement réalisé est de 46 762,80 € et restent à réaliser des achats pour 5 909,75 €.

3 - Les objectifs et orientations 2021

a) En section de fonctionnement :

Le projet de budget devra permettre de prendre en considération les demandes budgétaires formulées par les chefs d'établissement pour 2021. L'évolution des dépenses serait de 6.83%.

- Maintien du crédit de 30 € par élève pour les fournitures scolaires.
- Maintien du crédit pour les manuels scolaires de 180 € par classe pour l'école élémentaire Gavot, et selon la demande de Madame la Directrice de l'élémentaire Malraux de porter pour son établissement à 200 € par classe ce crédit. En contrepartie, le crédit des petits équipements serait ramené à 52 € par classe contre 72 €.
- Maintien des crédits pour les jouets et jeux des écoles maternelle à hauteur de 4.50 € par élève et du crédit de 50 € par classe pour les jeux éducatifs.
- Maintien de 40 € par classe pour les fournitures pharmaceutiques (34 classes).

- Maintien de 72 € par classe pour les fournitures de petits équipements pédagogiques pour 22 classes à l'exception de l'élémentaire Malraux souhaitant un crédit de 52 € par classe.
- 85 € par classe pour les fournitures administratives, regroupant les crédits de direction et les ramettes de papier et 100 € par école au titre de l'organisation des élections des parents d'élèves.
- Maintien du crédit de 40 € par classe pour les 22 élémentaires pour des fournitures « informatiques » et 50 € par classe pour les 12 maternelles.
- Maintien du crédit de 40 € par classe pour les bibliothèques scolaires (34 classes).
- S'agissant des sorties scolaires, et suite aux tarifs du nouveau marché de transports, Madame la Directrice de l'élémentaire Gavot propose de porter ce crédit de 380 € à 500 € par classe. Il sera proposé de fixer à 400 € par classe le crédit afférent aux sorties scolaires sans nuitée.
- Maintien du crédit de 200 € par classe pour les classes transplantées (sorties avec nuitées) des 22 classes élémentaires.
- Concernant le crédit spécifique alloué à l'élémentaire Gavot pour le dispositif ULIS (unité localisée pour inclusion scolaire destinée aux élèves scolarisés présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes), et sur demande de Madame l'inspectrice de circonscription, le crédit sera porté à 500 €. (300 € en 2020).
- Enfin, un crédit pour le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) en section de fonctionnement de 800 € sera attribué en 2021. Ce crédit est destiné à l'achat de cahiers nécessaires à la réalisation de bilans et d'outils pédagogiques.

Le projet devra intégrer également la maintenance des quatre défibrillateurs acquis en 2020 pour 600 €, l'abonnement aux éditions GIBUS des deux élémentaires pour 1 350 €.

Le financement de ces dépenses sera assuré par la subvention municipale qui devrait être à minima du même montant que 2020, et de la reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement pour 14 949,54 €.

b) En section d'investissement :

Les ressources en investissement constituées des dotations aux amortissements et du fonds de compensation de la TVA, et la reprise anticipée de l'excédent de l'exercice 2020 à hauteur de 38 451 € permettront de nouvelles acquisitions telles que mobilier, matériel, et informatique conformément aux demandes budgétaires des Directrices d'établissement.

Maternelle Malraux : mobilier scolaire : 2500 €
Matériel de motricité : 2 600 €
Maternelle Pagnol : mobilier scolaire : 3 400 €
Matériel motricité : 600 €
Elémentaire Malraux : mobilier scolaire : 1 400 €
Elémentaire Gavot : mobilier scolaire : 3 500 €

Il est rappelé que la caisse des écoles ne présente aucun endettement, ainsi aucune présentation de gestion de dette n'est à produire.

A titre d'information, les effectifs communiqués pour janvier 2021 sont de 816 élèves dont 279 maternelles et 537 élémentaires répartis sur 34 classes.
Le budget sera estimé pour 850 élèves en prévision de la rentrée scolaire 2021/2022.